



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 5-2021

AU CONSEIL COMMUNAL

Réponse de la Municipalité au postulat Nicole Divorne intitulé « Pour une Fête de la Nature à Renens »

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission:

Mercredi 22 septembre 2021, à 19h00,

Salle de conférences de la Salle de spectacles

Préavis déposé au Conseil communal le 9 septembre 2021

PRÉAVIS N° 5-2021

Réponse de la Municipalité au postulat Nicole Divorne
intitulé « Pour une Fête de la Nature à Renens »

Table des matières

1. Préambule.....	2
2. Demain Renens	3
3. Les partenaires.....	4
3.1 Association de la Fête de la Nature	4
3.2 Association « Enchanter Renens ».....	4
3.3 Forum des Associations de Renens – FAR	5
3.4 Collaboration avec l'administration communale.....	5
4. Une première Fête de la Nature à Renens en 2022	5
5. 2023 et les éditions suivantes	6
6. Description des coûts.....	6
7. Incidences financières	7
8. Conclusion de la Municipalité	7

Renens, le 23 août 2021

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors du Conseil communal du 5 mars 2020, Mme la Conseillère communale Nicole Divorne a déposé un postulat demandant à la Municipalité d'organiser chaque année une Fête de la Nature à Renens.

1. Préambule

Comme le souligne la postulante dans le texte déposé, la Ville de Renens met en place depuis de nombreuses années des aménagements et des méthodes d'entretien permettant une meilleure protection de la nature et un soutien à la biodiversité sur le territoire communal. Ce sont d'ailleurs ces mesures qui ont permis à la Ville de Renens d'obtenir en 2020 le label Villeverte Suisse. À titre d'exemple, on peut citer l'entretien différencié des espaces verts, la plantation de haies indigènes et d'arbres fruitiers, la renaturation progressive des cours d'eau qui traversent son territoire, le dégrappage de certaines surfaces bituminées, etc.

La Ville est également active en matière de lutte contre les « déchets sauvages ». Depuis une dizaine d'années déjà, elle participe au *Clean Up Day*, une journée mondiale qui permet de focaliser l'attention sur les déchets abandonnés dans la ville, y compris dans ses parcs, ses cours d'eau et ses grilles d'évacuation des eaux. C'est dans ce cadre, par exemple, qu'en 2018, la Ville a mis en place des mégots de cigarette géants sur la Place du Marché, accompagnés d'une distribution de cendriers de poche et d'une action citoyenne de nettoyage de la Place et de ses alentours avec les habitant.e.s. En 2019, la Ville a profité de l'occasion pour faire venir, dans le Centre Métropole de Renens, l'exposition mobile interactive et ludique « RessourCITY », destinée à expliquer au grand public le lien entre notre consommation et la préservation des ressources naturelles.

Le développement durable est, lui aussi, une priorité pour la Ville de Renens. Dans le cadre de la *Semaine européenne du développement durable*, généralement organisée chaque année à la fin du mois de mai, la Ville de Renens a profité de mettre en place toute une série d'actions qui se rapprochent davantage encore des constats dressés dans le postulat en question.

Voici quelques-unes des actions réalisées :

- la plantation de fleurs par la population et les collaboratrices et collaborateurs de la Ville au pied de certains arbres situés sur la Place du Village et dans les rues du centre-ville;
- l'organisation d'un atelier de confection de « bombes à graines » permettant de semer des fleurs aux quatre coins de la ville;
- la distribution de « Sacs à vrac » en tissu à la Place du Marché pour inciter aux achats en vrac et éviter le suremballage;
- l'organisation d'une journée sur le thème de la biodiversité au parc Carl Sauter, afin de sensibiliser la population à la flore, la petite faune et l'avifaune avec, entre autres, un atelier

de construction d'hôtels à insectes ou de nichoirs, et des conseils sur l'entretien du potager sans pesticides;

- la plantation annuelle, depuis 2017, d'un Arbre des naissances avec les parents d'enfants nés l'année précédente. Cette manifestation est très appréciée et permet aux familles d'échanger en direct avec les jardiniers communaux;
- l'implantation d'un rucher urbain, composé de trois ruches, à côté du cimetière de Renens. La production de miel est de très belle qualité, avec une quantité qui varie d'année en année. Un second rucher a été installé au Collège du Léman en 2021, en collaboration avec les élèves;
- l'installation d'une trentaine de nichoirs dans les parcs, promenades et forêts du territoire; ils permettent d'accueillir une avifaune importante pour le maintien de la biodiversité en ville;
- la construction d'un magnifique hôtel à insectes 4* installé en bordure de la piscine de Renens;
- et récemment, l'installation de « Bancs gourmands » sur plusieurs places de stationnement du centre-ville et d'autres quartiers, incitant la population à profiter de ces îlots de micro-jardinage, de repos et d'échanges, et à prendre conscience par la même occasion de la concurrence entre voiture et nature dans l'espace de vie urbain.

Toutes ces actions visaient la sensibilisation des habitant.e.s à l'importance de la nature en ville, au développement durable et aux divers éléments qui améliorent la qualité de vie en ville tout en préservant l'environnement et notre cadre de vie. L'organisation d'une Fête de la Nature annuelle permettrait de renforcer encore les actions communales dans ce domaine, tout en offrant l'opportunité de les faire mieux connaître aux habitant.e.s par le biais d'un évènement festif et rassembleur. Cette visibilité est importante, en effet, car elle permet d'une part de valoriser le travail réalisé par les différents services communaux et, d'autre part, de sensibiliser la population à la thématique centrale de la nature en ville.

De plus, l'organisation d'une Fête de la Nature annuelle permettrait de renforcer les collaborations déjà existantes avec diverses associations actives dans le domaine de la promotion de la biodiversité et disposées à collaborer avec la Ville dans ce cadre. Il s'agirait, pour la première édition en tout cas, de l'Association de la Fête de la nature, de l'Association « Enchanter Renens », ainsi que du Forum des Associations de Renens (FAR).

Pour toutes ces raisons, la Municipalité répond favorablement au postulat déposé par Mme la Conseillère communale Nicole Divorne. Le présent préavis détaille l'organisation imaginée pour la première édition de la Fête de la Nature, qui se tiendrait en mai 2022, ainsi que pour les éditions suivantes. Une collaboration étroite entre la Ville et les associations susmentionnées permettra de tirer le meilleur parti des forces présentes.

2. Demain Renens

Le slogan « Demain Renens » a été créé en 2019 pour chapeauter un certain nombre de démarches et de discussions menées par la Municipalité avec les habitant.e.s au sujet de l'avenir de Renens et sa métamorphose pour devenir une ville durable, capable de faire face aux différents défis climatiques, environnementaux et sociétaux. Mobilité, nature en ville, habitat et consommation sont les principaux axes de cette réflexion globale. Plusieurs manifestations ont déjà été réalisées dans le cadre de Demain Renens, comme le Forum des Corbettes et les Rencontres du Développement durable; d'autres sont encore à venir. Ce slogan chapeaute aussi un certain nombre de réalisations concrètes, comme l'aménagement du Parc de la Delèze et de la cour d'entrée du Centre technique communal (CTC). Enfin, c'est aussi dans ce cadre-là que viendra s'inscrire l'élaboration et la réalisation du futur Plan climat communal (cf. préavis N° 89-2021 - Plan climat de Renens et réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher intitulé « Mise en place d'un plan climat communal »).

L'organisation d'une Fête de la Nature annuelle s'intégrerait parfaitement dans la démarche globale Demain Renens. Elle pourrait aussi constituer un des premiers éléments concrets du Plan climat communal. En effet, la sensibilisation de la population aux thématiques de la biodiversité et de la nature en ville fait partie intégrante du volet du futur Plan climat intitulé « Adaptation du territoire aux effets des changements climatiques » et comportant une partie « communication ».

3. Les partenaires

Comme mentionné dans le préambule, l'organisation d'une première édition de la Fête de la Nature en 2022 se ferait en collaboration avec les partenaires suivants :

3.1 Association de la Fête de la Nature

Née en France en 2007, à l'initiative du magazine Terre Sauvage et de l'Union internationale de conservation de la nature, le concept de la Fête de la Nature connaît depuis un magnifique succès. Importée en Suisse romande en 2011, cette manifestation est aujourd'hui portée par l'association de la Fête de la Nature. Il s'agit d'une association à but non lucratif et soutenue par l'Office Fédéral de l'Environnement, ainsi que par plusieurs fondations et sponsors privés. Depuis 10 ans déjà, elle sensibilise jeunes et moins jeunes aux richesses de la nature et à l'importance de protéger notre environnement naturel de proximité.

L'association de la Fête de la Nature réunit chaque année une centaine de partenaires : cantons, communes, parcs naturels régionaux, associations d'envergure nationale ou locale, musées, jardins botaniques et cercles de sciences naturelles, mais également de nombreux particuliers passionnés, qui décident de partager leurs connaissances ou leurs coins de nature préférés en se proposant pour des activités de toutes sortes.

Quelques villes de Suisse romande, telles que Lausanne, Yverdon-les-Bains ou Delémont, participent déjà à cette fête.

La prochaine édition de la Fête de la Nature est prévue du 18 au 22 mai 2022 en Suisse romande. Toute entité ou personne intéressée peut d'ores et déjà proposer à l'association des activités pour cette édition et profiter de toute la communication, des relais médiatiques et du visuel de cette association.

La Municipalité prévoit de rejoindre l'association de la Fête de la Nature afin de pouvoir bénéficier de son savoir-faire. L'inscription est gratuite et le fait de s'associer à une organisation déjà existante permet d'éviter de réinventer la roue, tout en profitant d'une bonne visibilité.

3.2 Association « Enchanter Renens »

L'association « Enchanter Renens » a été créée récemment par deux habitantes de Renens. Leur objectif est d'inviter la nature en ville, de revaloriser et d'animer les espaces publics, et de participer à faire de Renens une cité foisonnante de diversité et agréable à vivre. L'association est membre du Forum des Associations de Renens (FAR).

L'association « Enchanter Renens » a pris contact avec le Service Gestion urbaine-Développement durable (GuDD) en s'associant, pour l'occasion, au FAR. Elle a fait part au service de son souhait d'organiser des événements centrés sur la nature et lui a présenté un certain nombre d'activités qu'elle pourrait organiser dans le cadre de la Fête de la Nature ou à d'autres occasions.

Les activités proposées correspondent parfaitement au cadre donné par l'association Fête de la Nature, avec un accent particulier mis sur l'avifaune.

Etant donné la qualité et la pertinence des activités suggérées, la Municipalité propose de collaborer avec l'association « Enchanter Renens » pour l'organisation de la première édition de la Fête de la Nature à Renens. La Ville pourra apporter un soutien logistique et financier à la mise sur pied de ces activités.

3.3 Forum des Associations de Renens – FAR

Dans le cadre de ce projet spécifique, le FAR propose, quant à lui, de soutenir l'association « Enchanter Renens » sur le plan logistique et organisationnel, afin d'alléger la charge de travail.

3.4 Collaboration avec l'administration communale

Un groupe de travail a été constitué pour l'organisation d'une première Fête de la Nature en 2022. Il est composé de deux membres de l'association « Enchanter Renens », de deux membres du Comité du FAR et de plusieurs collaboratrices et collaborateurs du Service GuDD. La composition de ce groupe pourrait être revue si besoin pour les éditions suivantes, en fonction des associations ou autres entités qui souhaiteraient participer à leur réalisation.

La Municipalité propose que le Service GuDD pilote l'organisation générale de la Fête de la Nature pour l'édition 2022. Il sera également en charge de la coordination avec l'Association de la Fête de la Nature et de l'organisation de certaines des activités. La Municipalité suggère de confier l'organisation des autres activités proposées à l'Association Enchanter Renens, soutenue par des membres du FAR. L'organisation de ces activités déléguées se ferait néanmoins en collaboration étroite avec le Service GuDD et avec son soutien technique et financier.

4. Une première Fête de la Nature à Renens en 2022

Suite aux premières discussions du groupe de travail, le programme suivant est proposé pour l'édition 2022 :

Mercredi 18 mai 2022 :

- atelier de construction de niochors;
- atelier de peinture / dessin d'oiseaux à la Maison du peuple.

Jeudi 19 mai 2022 :

- projection d'un film sur les oiseaux, commenté par un ornithologue invité.

Vendredi 20 mai 2022 :

- visite de jardins privés renanais exemplaires en matière de biodiversité.

Samedi 21 mai 2022 :

- marché aux plantons/graines et bourse aux graines citoyenne sur la Place du marché;
- atelier de construction de niochors;
- spectacle musical.

Dimanche 22 mai :

- balades citadines avec un spécialiste pour voir la ville avec un regard nature.

En parallèle, au cours de l'année scolaire, les établissements scolaires seront invités à construire des nichoirs avec les élèves dans le cadre des cours d'activités manuelles.

Les nichoirs construits par les écoles et lors de la Fête de la Nature seront ensuite mis en place dans les endroits les plus pertinents de la ville par l'association « Enchanter Renens » et les concepteurs de nichoirs intéressés.

5. 2023 et les éditions suivantes

La perspective de rejoindre l'association de la Fête de la Nature pour organiser celle de Renens ouvre de vastes champs d'animations possibles pour les années à venir. L'objectif serait bien sûr de pérenniser cette fête et d'en organiser une chaque année.

Des activités dans les lieux ou avec les actrices et acteurs suivants pourraient être envisagées :

- activités dans les jardins familiaux, cours de sensibilisation à la permaculture;
- activités dans les forêts, avec la participation du garde forestier;
- activités dans les pépinières, avec le concours de divers professionnels;
- activités autour des ruchers urbains avec l'apiculteur communal;
- activités dans les bibliothèques, avec des expositions, des lectures et des ateliers portant sur le thème de la nature;
- activités avec les associations locales et régionales (par ex. ProNatura, ASL, etc.);
- activités avec les établissements scolaires et/ou les garderies;
- activités avec les propriétaires de jardins privés.

Des activités sur les thématiques suivantes pourraient être organisées :

- balade sur le thème de l'évolution de la biodiversité en lien avec le dérèglement climatique;
- balade sur le thème des arbres en ville (avec explications sur leur rôle, leur évolution dans un contexte de réchauffement global, etc.);
- balade sur le thème de la faune en ville (quels animaux peut-on observer à Renens ?);
- construction d'hôtels à insectes;
- atelier participatif pour reverdir une zone spécifique;
- plantation d'arbres avec la population;
- observation de la faune et de la flore ou ateliers cuisine nature à Ondallaz;
- atelier de création d'un mini-herbier pour les enfants.

Ces listes sont bien entendu extensibles à souhait et non-exhaustives.

Des lieux emblématiques de la Ville pourraient également être associés à la Fête, comme La Ferme des Tilleuls, les Ateliers de la Ville ou L'ECAL. Et il serait sans doute pertinent et bienvenu d'organiser chaque année le marché aux graines et aux plantons et la bourse aux graines citoyenne.

En résumé, comme le dit la postulante dans son texte, la liste des animations possibles en lien avec la biodiversité et la nature en ville est sans fin. Cette thématique présente en effet un énorme potentiel de sensibilisation et d'actions concrètes, et elle permet de faire le lien entre la population, les services et les partenaires de la Ville.

6. Description des coûts

Des coûts de différentes natures sont à prévoir pour chaque édition, notamment pour les frais de communication et le matériel, ainsi que pour les animatrices et animateurs invités (artistes,

spécialistes) et les activités. La Municipalité propose d'allouer la somme de CHF 15'000.- TTC par édition, tous frais confondus.

Les coûts seront comptabilisés dans les différents comptes de la section nouvellement créée N° 3641 - Fête de la Nature à Renens.

7. Incidences financières

Impact sur le compte de fonctionnement

Comme décrit au chapitre 6, les dépenses de différentes natures, pour un montant total annuel de CHF 15'000.- TTC, seront comptabilisées dans les comptes de la section nouvellement créée N° 3641 - Fête de la Nature à Renens, et ceci dès 2022.

Le budget 2022 étant en cours de finalisation, le montant mentionné ci-dessus n'a pas pu y être intégré. Ceci générera un dépassement budgétaire.

8. Conclusion de la Municipalité

La Municipalité répond favorablement à ce postulat et le soutient pleinement. Elle se réjouit de pouvoir, par le biais du présent préavis, trouver de nouveaux moyens de sensibiliser la population à l'importance de la préservation de la biodiversité en milieu urbain, et de pouvoir aussi présenter aux jeunes et aux moins jeunes des gestes et des moyens d'action possibles pour participer activement à cet enjeu capital pour l'avenir de toutes et tous. De plus, l'ambiance conviviale qui régnera indubitablement lors de cette fête ne pourra que renforcer les liens entre les participant.e.s. La Municipalité est ravie aussi de pouvoir organiser l'édition 2022 en collaboration étroite avec l'Association de la Fête de la Nature, l'association Enchanter Renens et le FAR. Il s'agit là d'une belle opportunité de renforcer les liens aussi entre l'administration communale et les associations rennaises. Enfin, la Fête de la Nature s'inscrit parfaitement dans la démarche Demain Renens et dans celle du Plan climat communal, ce qui accroît encore sa légitimité. En effet, l'adaptation de la ville au dérèglement climatique en cours est l'affaire de chacune et chacun à la mesure de ses moyens, et il revient à la Ville de fournir à ses habitant.e.s un certain nombre d'outils permettant de s'approprier ces enjeux et d'y répondre à leur échelle. Par ailleurs, la Municipalité est satisfaite de pouvoir répondre par la positive à la demande de la postulante sans que cela n'engendre une charge de travail supplémentaire trop lourde pour l'administration communale, ni d'importantes incidences financières.

En résumé, les futures Fêtes de la Nature organisées à Renens seront, à n'en pas douter, instructives, ludiques, joyeuses, festives et capables de sensibiliser un grand nombre d'habitant.e.s à la préservation de la nature en ville.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 5-2021 de la Municipalité du 23 août 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Nicole Divorne, intitulé « Fête de la Nature » à Renens.

ACCEPTE les charges financières supplémentaires au budget 2022 de CHF 15'000.- TTC à imputer dans les comptes de la section nouvellement créée N° 3641 - Fête de la Nature à Renens.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2023 et suivants, les charges inhérentes au présent préavis.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 août 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:



Jean-François Clément



Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre

Membre de la Municipalité concernée: Mme Patricia Zurcher Maquignaz